



Entente de collaboration

ExplorAction TS

Formations sur les Saines Habitudes de Vie (SHV)

Entre

La **Fondation Tremplin Santé**, légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 14 rue Soumande 1-7, Québec (Québec) G1L 0A4, dûment représentée par Tania Paracini, directrice générale ;

ci-après désignée «FTS»

Et

Votre nom :

Votre organisation :

ci-après désigné «le formateur»

La FTS a pour mission de promouvoir et soutenir le développement d'environnements favorables à l'adoption de saines habitudes de vie (SHV) chez les jeunes canadiens dans un contexte de loisir, notamment dans les milieux socialement et financièrement défavorisés. Pour ce faire, elle propose un programme souple et gratuit aux équipes des organismes de loisir (camps de jour municipaux, centres communautaires, camps de vacances etc.) et les accompagne avec un éventail d'outils, d'événements, d'opportunités de financement et de formations.

La FTS souhaite contribuer davantage à la formation des animateurs de ces organismes sur les SHV en partageant gratuitement ses kits ludopédagogiques au formateur, qu'il donne déjà une formation sur les SHV ou qu'il souhaite l'offrir.

Ainsi, la FTS s'engage à vous remettre gratuitement au formateur

- Un accès aux 13 modules virtuels ExplorAction de 30 minutes ;
- Les guides de formation ExplorAction comprenant l'approche ludopédagogique, les jeux et les activités, etc. ;
- Un accès au(x) vidéo(s) utilisée(s) lors des formations ExplorAction ;
- La grille d'évaluation ExplorAction [ici](#) ;

- Deux heures d'accompagnement pour l'adaptation de ses propres formations (sur demande).

L'engagement du formateur consiste à

- Respecter l'approche ludopédagogique de la FTS ;
- Suivre, en direct ou en rediffusion, les modules virtuels sur la(les) thématique(s) qu'il souhaite utiliser dans ses propres formations ;
- Obtenir l'approbation de la FTS avant de procéder à toute modification du contenu ;
- Transmettre à la FTS les informations concernant les formations données en 2022 (date de la formation, thématiques choisies et matériel(s) utilisé(s), nombre d'animateurs formés, leur âge et le nom de leur camp) ;
- Utiliser la grille d'évaluation développée pour les formations ExplorActions afin de transmettre aux évaluateurs de la FTS (Université de Waterloo et Université Laval) les évaluations anonymes des animateurs formés (des prix de participation sont à gagner). ;
- Participer à une rencontre post mortem virtuelle d'1h30, à la fin de l'été pour contribuer à l'amélioration des formations, du matériel pédagogique et de tout autre élément relié à la formation des animateurs aux SHV ;
- Utiliser les kits ludopédagogiques de FTS uniquement au cours de l'année 2022.

La FTS n'émet aucune objection à ce que le formateur bonifie son offre de formations avec les formations sur les SHV développées par la Fondation Tremplin Santé, dans la mesure où le prix de vente des formations bonifiées ne soit pas majoré.

Durée et modification de l'entente

La présente entente entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et se maintient jusqu'au 31 décembre 2022.

Toute modification à la présente entente doit être confirmée par écrit par les deux parties.

Une autre entente vous sera acheminée pour les années subséquentes.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE, le _____ 2022

[Signature du formateur]

Tania Paracini, Directrice générale,
La Fondation Tremplin Santé